

CyLent Gold™ Insecticide Cattle Ear Tag
Box Label

CyLent GOLD^{MC}
ÉTIQUETTES D'OREILLE INSECTICIDES POUR BOVINS

GROUPÉ	3	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

**CONTRE LES MOUCHES DES CORNES CHEZ LES BOVINS DE BOUCHERIE ET
LES VACHES LAITIÈRES (Y COMPRIS LES VACHES EN LACTATION)**

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: cyfluthrine 10 %

No D'HOMOLOGATION 26880 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI QUI FIGURE SUR LA BOÎTE AVANT
L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

CONTENU NET :
CONTIENT 2 ENVELOPPES, CHACUNE CONTIENT
10 étiquettes d'oreille à 13,7 g chacune

Elanco Canada Limited
1919 Minnesota Court, Suite 401
Mississauga, Ontario L5N 0C9
1-800-265-5475

35
36

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

37
38
39
40
41
42
43
44

MODE D'EMPLOI : Contre les mouches des cornes chez les bovins de boucherie et les vaches laitières (y compris les vaches en lactation).

Fixer une étiquette par oreille (deux par tête) au moyen d'une pince-applicateur Allflex dès l'apparition des mouches au printemps. Porter des gants résistants aux produits chimiques pour fixer ou manipuler les étiquettes.

illustration

illustration

illustration

illustration

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Désinfecter la pinceapplicateur avant l'usage. Placer l'extrémité mâle de l'étiquette d'oreille de façon à ce qu'elle ressorte.

Glisser l'étiquette d'oreille sous le clip de la pinceapplicateur.

Placer l'étiquette d'oreille au centre du côté avant de l'oreille.

Fixer l'étiquette d'oreille entre le deuxième et le troisième cartilage.

45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62

Tous les animaux adultes du troupeau doivent porter les étiquettes d'oreille. Si une étiquette tombe, elle doit être remplacée. Les étiquettes procurent une protection contre les mouches des cornes pendant toute la saison (au moins quatre mois). Retirer les étiquettes à la fin de la saison des mouches ou avant l'abattage. Les étiquettes doivent être retirées 24 heures avant l'abattage. Conserver l'emballage pour consulter les directives d'emploi et d'élimination des étiquettes d'oreille.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Les étiquettes d'oreille insecticides CyLent Gold contiennent du cyfluthrine, un pyréthrianoïde de synthèse (insecticide du groupe 3). Certaines mouches des cornes peuvent présenter une résistance naturelle au cyfluthrine et à d'autres pyréthrianoïdes de synthèse.

Quand l'exposition à des insecticides de ce groupe est continue ou répétée, les mouches deviennent rapidement résistantes, entraînant à la longue une protection inadéquate. Ces étiquettes d'oreille doivent donc être utilisées conformément aux stratégies actuelles de gestion de la lutte contre la résistance.

63 Pour retarder la résistance aux insecticides:

64

- 65 • Dans la mesure du possible, alterner les étiquettes d'oreille insecticides CyLent
- 66 Gold ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à
- 67 d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles chez les
- 68 bovins.
- 69 • Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée
- 70 comprenant le dépistage, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité
- 71 d'intégrer des pratiques de lutte biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- 72 • Inspecter les populations de les mouches des cornes traitées pour y découvrir
- 73 les signes de l'acquisition d'une résistance.
- 74 • S'adresser aux autorités provinciales ainsi que les spécialistes locaux pour toute
- 75 autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou
- 76 encore à la lutte intégrée pour éliminer les mouches des cornes chez les bovins.
- 77 • Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler une possibilité de
- 78 résistance, prière de communiquer avec les autorités provinciales ou avec le
- 79 représentant de Bayer.

80

81 **PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut

82 provoquer une irritation des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter

83 le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas contaminer les aliments.

84 Après avoir manipulé les étiquettes d'oreille, bien se laver à l'eau tiède et au savon

85 avant de manger ou de fumer. Cet insecticide est toxique pour les poissons. Ne pas

86 contaminer les étendues d'eau en éliminant les étiquettes d'oreille.

87

88 **PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous

89 les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à

90 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur

91 le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer

92 doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer

93 les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un

94 centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

95 **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour

96 obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil

97 de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la

98 personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne

99 inconsciente.

100 Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro

101 d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

102

103 **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** L'exposition de la peau peut provoquer des

104 sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les

105 autres symptômes pourraient inclure tension et rougeur de la peau du visage,

106 paresthésie (sensibilité accrue, surtout au toucher) et irritation des yeux, de la bouche

107 et de la gorge. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement

108 symptomatique.

2022-0231
2022-01-31

109 **ENTREPOSAGE** : Entreposer dans un endroit frais et dans le contenant original. Si un
110 sachet est ouvert, bien le refermer avant d'entreposer les étiquettes d'oreille.

111

112

113 **ÉLIMINATION** : Éliminer les emballages et les étiquettes d'oreille utilisées
114 conformément à la réglementation provinciale.

115

116

209170

117

118 CyLent Gold, Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Elanco ou
119 de ses sociétés affiliées. ©2022 Elanco ou ses sociétés affiliées.

120

121
122
123
124

125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143

144
145
146
147

148
149
150
151
152
153

CyLent Gold™ Insecticide Cattle Ear Tag
Pouch Label

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

CyLent GOLD^{MC}
ÉTIQUETTES D'OREILLE INSECTICIDES POUR BOVINS
CONTRE LES MOUCHES DES CORNES CHEZ LES BOVINS DE BOUCHERIE ET
LES VACHES LAITIÈRES (Y COMPRIS LES VACHES EN LACTATION)
AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: cyfluthrine 10 %

No D'HOMOLOGATION 26880 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI QUI FIGURE SUR LA BOÎTE AVANT
L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

CONTENU NET : 10 étiquettes d'oreille – 13,7 g chacune

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Elanco Canada Limited
1919 Minnesota Court, Suite 401
Mississauga, Ontario L5N 0C9
1-800-265-5475

154 **MODE D'EMPLOI** : Lire le mode d'emploi qui figure sur la boîte des étiquettes d'oreille
155 insecticides CyLent Gold.

156
157 **PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut provoquer
158 une irritation des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact
159 avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas contaminer les aliments. Après avoir
160 manipulé les étiquettes d'oreille, bien se laver à l'eau tiède et au savon avant de
161 manger ou de fumer. Cet insecticide est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer
162 les étendues d'eau en éliminant les étiquettes d'oreille.

163
164 **PREMIERS SOINS** : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les
165 vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20
166 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le
167 traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer
168 doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer
169 les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un
170 centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

171 **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour
172 obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil
173 de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la
174 personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne
175 inconsciente.

176 Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro
177 d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

178
179 **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : L'exposition de la peau peut provoquer des
180 sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les
181 autres symptômes pourraient inclure tension et rougeur de la peau du visage,
182 paresthésie (sensibilité accrue, surtout au toucher) et irritation des yeux, de la bouche
183 et de la gorge. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement
184 symptomatique.

185
186 **ENTREPOSAGE** : Entreposer dans un endroit frais et dans le contenant original. Si un
187 sachet est ouvert, bien le refermer avant d'entreposer les étiquettes d'oreille.

188
189 **ÉLIMINATION** : Éliminer les emballages et les étiquettes d'oreille utilisées
190 conformément à la réglementation provinciale.

191
192 **209170**

193
194 CyLent Gold, Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Elanco ou
195 de ses sociétés affiliées. ©2022 Elanco ou ses sociétés affiliées.

196